



Rompre ses fiançailles, est-ce possible selon la parole de Dieu ?

Que se passe-t-il si l'un, l'autre ou les deux fiancés, malgré des fondements solides et des fréquentations prometteuses, n'ont plus la conviction de poursuivre leur relation? Les chrétiens engagés ont-ils le droit de rompre leurs fiançailles ? Joseph, fiancé de Marie, est un exemple étonnant; voulez-vous un instant vous mettre à sa place dans ce récit ? Matthieu 1/18-21, 24-25

Soulignons, chez cet homme, trois qualités qui n'ont rien perdu de leur force et de leur actualité:

Premièrement : il se savait libre de rompre avec Marie

Deuxièmement : il ne l'a pas fait sur un coup de tête, mais a réfléchi avant d'agir

Troisièmement : s'il avait été conduit à le faire, il l'aurait fait tel un gentleman, c'est-à-dire sans scandale et sans l'attitude vindicative et justicière de celui qui s'estime outragé, mais discrètement, pour ne pas blesser Marie.

De plus, sa foi remarquable, son caractère droit et une grande maîtrise de soi ont grandement contribué au plan unique que Dieu avait pour lui et sa fiancée.

Les chrétiens engagés ont souvent peur de rompre leurs fiançailles; ils pensent que cela manque de sérieux, entache leur réputation et blesse l'autre de façon quasi irrémédiable; ils se culpabilisent alors sans modération. Il est dangereux de considérer une rupture comme une catastrophe nationale.

Assurément, ce n'est pas un acte à prendre à la légère; mais vouloir l'éviter à tout prix, en fuyant dans le mariage alors que des symptômes réels d'incompatibilité surgissent, est une folie !

Même si les meubles sont déjà achetés et les faire-part de mariage envoyés, rien ne doit vous obliger à épouser sans conviction ou à contre cœur votre fiancé(e).

L'attitude saine à la préparation au mariage face à son (sa) fiancé(e) s'exprime ainsi : « Je t'aime assez pour te laisser libre de faire un autre choix, sans menaces ni revendications. Il est vrai qu'on a cru être fait l'un pour l'autre, mais si tu n'es pas prêt(e) à passer ta vie entière avec moi, je ne vais pas te menacer (dépression, suicide, scandale familial). Tu es libre et je te souhaite une vie heureuse ». "

Le mariage ne doit en aucun cas être fondé sur la manipulation, la pitié, le chantage ou la menace. Encore une fois, l'amour n'est vrai, beau et profond que s'il est fondé sur la liberté.

On se fiance bien sûr dans la perspective de se marier, et rompre des fiançailles est certainement pénible; c'est cependant infiniment moins douloureux que de divorcer ou de vivre une vie d'enfer. Si ces mises en garde sont nécessaires, il est évident que la voie habituelle conduira vers de joyeuses noces.

Les fiancés ne peuvent maintenant même plus envisager de vivre autrement qu'ensemble et ils sont fiers de marquer cette union devant tous. Si Dieu le permet, ils créeront avec son aide des êtres nouveaux; ces enfants marqueront à jamais cette alliance puisqu'ils porteront le reflet de leurs deux parents.

